

Crédit complémentaire au préavis N° 2012/23
Avenue de Chailly
Tronçon chemin de la Fauvette – boulevard de la Forêt
Renouvellement des réseaux souterrains et réaménagement de la chaussée et des trottoirs

Préavis N° 2015/ 47

Lausanne, le 13 août 2015

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite de votre Conseil l'octroi d'un crédit complémentaire d'investissement du patrimoine administratif de CHF 504'000.- destiné à financer la fin des travaux de renouvellement des réseaux souterrains et de réaménagement de la chaussée et de trottoirs de l'avenue de Chailly sur le tronçon compris entre le chemin de la Fauvette et le boulevard de la Forêt.

Il est à relever que les dépassements projetés, à hauteur de CHF 850'000.-, pour trois services (routes et mobilité, assainissement, gaz et chauffage à distance) sont partiellement compensés par une économie globale de CHF 346'000.- présentée par trois autres services (**ea**uservice, électricité et multimédia). Au bilan financier final, le supplément à inscrire au plan des investissements est donc de CHF 504'000.-, soit 3.8% de l'investissement initialement octroyé.

2. Préambule

Le préavis N° 2012/23 « Avenue de Chailly – tronçon chemin de la Fauvette / boulevard de la Forêt – renouvellement des réseaux souterrains et réaménagement de la chaussée et des trottoirs » a été adopté le 7 juin 2012 par votre Conseil pour un montant de CHF 13'186'000.- réparti sur les années 2013 à 2015. Il a permis le financement des travaux de mise en séparatif du réseau public d'évacuation des eaux, de renouvellement des réseaux souterrains (eau, gaz et électricité), ainsi que ceux de réaménagement et de réfection de la chaussée et des trottoirs.

Ces travaux constituent également la première réalisation liée aux Axes forts de transports publics urbains (AFTPU) dont l'objectif consiste, à l'échelle de l'agglomération, à développer le réseau de transports publics urbains en complément des infrastructures existantes comme les métros m1 et m2, et, à l'échelle plus locale, optimiser et augmenter l'offre des transports routiers urbains.

Le crédit demandé porte essentiellement sur la régularisation des travaux complémentaires imprévus qui ont dû être mis en œuvre en cours de réalisation ①, à des difficultés d'exécution lors des travaux de fouilles ②, à des mesures exceptionnelles supplémentaires prises pour permettre une accessibilité permanente aux commerces, aux propriétés privées et aux places de stationnement ③, ainsi que pour maintenir le trafic routier et celui des transports publics ④. En outre, la méthodologie d'intervention a été modifiée par rapport à celle mise en soumission lors de l'appel d'offres, provoquant ultérieurement un certain nombre de revendications justifiées de la part du consortium en charge des travaux.

3. Etat des investissements

Ci-après, le tableau récapitulatif des investissements consentis par service à fin février 2015 :

Service	Routes et mobilité	Assainissement	Eauservice	Gaz	SEL (réseau)	SEL (éclairage public)	Multimédia	Parcs et domaines	Total
Crédit voté	4'490'000	2'450'000	3'205'000	1'315'000	995'000	185'000	196'000	350'000	13'186'000
Total du besoin	4'761'423	2'779'180	2'935'600	1'498'270	1'299'398			417'922	13'691'695
Crédit compl.	270'000	330'000	-269'400	185'000	-76'600			65'000	504'000

A fin février 2015, le coût des travaux restant à financer provoquera un dépassement global de l'ordre de CHF 850'000.- sur les crédits octroyés aux services des routes et de la mobilité, d'assainissement, du gaz et du chauffage à distance et celui des parcs et domaines. Pour leur part, **eauservice**, le Service de l'électricité (SEL réseau et éclairage public) et le service du multimédia (SIMA) présentent une économie globale avoisinant les CHF 346'000.-.

4. Explication des écarts entre le budget et les réalisations

Parmi les divers et imprévus justifiant les investissements supplémentaires, il est à relever :

- ② une perte de rendement due à l'entreprise en raison de la présence de molasse très dure et plus importante que prévue lors de l'adjudication (ASST, EAU, CP). Coût additionnel de CHF 90'000.- ;
- ② une exploitation compliquée de la fouille dans la partie étroite du tronçon, notamment en raison de la nécessité de maintenir la circulation, dont celle des transports publics, et maintenir la sécurité des flux piétonniers (ASST, EAU, CAD, GAZ-CAD, RM). Coût additionnel de CHF 80'000.- ;
- ① une extension du projet et des raccordements supplémentaires sur les réseaux d'eau et de gaz sur le chemin du Ravin (EAU, GAZ-CAD). Coût additionnel de CHF 200'000.- ;
- ① la nécessité de réfectionner l'intégralité de la chaussée sur le chemin de Valdézia suite aux travaux de fouilles (tous les services). Coût additionnel de CHF 30'000.- ;
- ② des travaux complémentaires lors des excavations dans les encombrements de conduites, les fouilles pour by-pass, les sondages et les fouilles supplémentaires (EAU, GAZ-CAD, SEL, SIMA). Coût additionnel de CHF 70'000.- ;
- ③ la création d'une zone de stockage non prévue sur une parcelle privée utilisée pour favoriser le maintien de places de stationnement sur le domaine public adjacent. Parcelle qu'il conviendra de remettre en l'état lors de sa restitution (tous les services). Coût additionnel de CHF 80'000.- ;
- ① l'utilisation d'un nouveau type de revêtement bitumineux plus performant en termes phonique et de durabilité sur l'intégralité de la chaussée (RM). Coût additionnel de CHF 50'000.- ;
- ④ la consolidation d'un trottoir en porte-à-faux afin de permettre le passage du bus sur l'ouvrage en toute sécurité (ASST, EAU, GAZ-CAD, SEL). Coût additionnel de CHF 20'000.- ;
- ③ le renforcement des équipes sur les différentes étapes afin de libérer des zones en travaux pour la période des fêtes de fin d'année (tous les services). Coût additionnel de CHF 70'000.-.

Par ailleurs, le chantier ayant démarré avec une année et demi de retard sur le planning initial en raison du traitement des oppositions, le consortium d'entreprises a fait valoir, dès le début du chantier, une remise à

jour des prix unitaires et des conditions de la soumission. Dans ce même contexte, le prix de l'installation du chantier a dû être adapté au calendrier effectif des travaux. Le coût global supplémentaire avoisine les CHF 400'000.-.

Les coûts additionnels totalisent CHF 1'090'000.- sont partiellement compensés par les disponibles sur le crédit d'ouvrage voté, à hauteur de CHF 586'000.- (divers et imprévus). Le solde de CHF 504'000.- fait l'objet de la présente demande de crédit complémentaire.

Enfin, il est à relever que les divers et imprévus mentionnés plus haut ont un impact financier pour l'ensemble des services, qu'il soit ou non à l'origine de la dépense. Une clé de répartition des dépenses est définie d'entente entre les services, préalablement à l'exécution des travaux. Selon ce mode, chaque franc dépensé est réparti selon un pourcentage attribué à chaque intervenant selon un rapport entre ses dépenses planifiées et l'investissement sollicité. Cette clé de répartition peut être exceptionnellement redéfinie en cours de chantier en cas de modifications notables dans le déroulement des travaux. Pour ce chantier, la clé de répartition a été finalisée comme suit :

Service	Routes et mobilité	Assainissement	eau	Gaz	SEL (réseau)	SEL (éclairage public)	Multimédia	Parcs et domaines	Total
Taux en %	39.74	24.06	18.67	7.26	7.90			2.37	100.00

5. Agenda 21 et développement durable

Le réaménagement de l'avenue de Chailly est conforme à l'état d'esprit du développement durable tel que défini dans le rapport-préavis N° 155, du 8 juin 2000, relatif à la « Mise en place d'un Agenda 21 en Ville de Lausanne ». Le projet satisfait aux objectifs de la politique des transports en favorisant les déplacements des piétons, des cyclistes et ceux des transports publics. Il améliore la qualité de l'environnement grâce à la création de nouvelles traversées piétonnes et à la plantation d'arbres. En outre, l'utilisation d'un nouveau type de revêtement plus performant pour lutter contre le bruit permettra de réduire les nuisances sonores pour les riverains.

6. Conséquences financières

6.1 Coût des travaux

La répartition du crédit complémentaire de CHF 504'000.- se détaille comme suit :

- routes et mobilité	CHF	270'000.-
- assainissement	CHF	330'000.-
- gaz et chauffage à distance (gaz)	CHF	185'000.-
- parcs et domaines	CHF	65'000.-
- ea uservice	CHF	- 269'400.-
- électricité + multimédia	CHF	- 76'600.-

6.2 Conséquences sur le plan des investissements

Ce crédit complémentaire de CHF 504'000.- ne figure pas au plan des investissements 2015 – 2018 sous le chapitre des « crédits votés ».

6.3 Conséquences sur les charges d'exploitation

6.4 Charges d'intérêts

6.5 Charges d'amortissement

Au total, la charge d'amortissement supplémentaire s'élève à CHF 25'700.-.

	2015	2016	2017	2018	2019	Total
Personnel suppl. (en EPT)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Charges d'exploitation	0	0	0	0	0	0
Charge d'intérêts	8.0	8.0	8.0	8.0	8.0	40.0
Amortissement TRX/FIPAV	22.1	22.1	22.1	22.1	22.1	110.5
Amortissement SIL	3.6	3.6	3.6	3.6	3.6	18.0
Total charges suppl.	33.7	33.7	33.7	33.7	33.7	168.5
Diminution de charges	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Revenus	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Total net	33.7	33.7	33.7	33.7	33.7	168.5

7. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2015/47 de la Municipalité, du 13 août 2015 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit complémentaire d'investissement du patrimoine administratif de CHF 504'000.- pour financer le dépassement du préavis N° 2012/23 ;
2. d'amortir annuellement le crédit ci-dessus par la rubrique 331 ;
3. de faire figurer sous la rubrique 390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit précité pour la Direction des travaux, ainsi que par la rubrique 322 pour la Direction des services industriels;
4. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 les éventuelles subventions à recevoir dans le cadre du projet des AFTPU.

Au nom de la Municipalité :

La vice-syndique :
Florence Germond

La secrétaire a.i. :
Sylvie Ecklin